



La Mairie de Teillet
recherche

dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (H/F)
sur un temps non complet (28 heures)

Contrat à durée déterminée pour la période du 28 août 2025 au 5 juillet 2026

Missions :

Assister l'enseignante des maternelles, assurer l'accueil et l'hygiène des enfants, accompagner les ateliers pédagogiques, surveiller et gérer les temps de cantine et de garderie, entretien des locaux.

Fonctions et activités :

Assistance à l'enseignant au quotidien :

- Accueillir avec l'enseignant les enfants et les parents
 - Assurer la sécurité et l'hygiène des enfants,
 - Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation d'activités pédagogique
 - Veiller à la propreté du matériel destiné aux enfants ainsi que le rangement et la propreté des locaux
- Gestion du temps cantine et garderei.

Savoirs et savoir-faire :

- Connaissance du développement (physique et psychologique) de l'enfant
- Maîtrise des techniques d'hygiène et de sécurité
- Maîtrise des gestes d'urgence et de secours
- Connaissance des techniques d'animation et d'éveil de l'enfant
- Accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages scolaires, dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité
- Gestion d'un groupe d'enfant

Savoir-être :

- Capacité de travail en équipe
- Faire preuve de patience et d'attention
- Discrétion professionnelle
- Esprit d'initiative

Profil - Formation - Expérience :

CAP Petite Enfance

Conditions de travail :

Lieu : école de Teillet

Poste à pourvoir au 28 août 2025 pour la rentrée scolaire 2025/2026

Temps de travail annualisé, réparti sur la période scolaire (les lundis, mardis, jeudis et vendredis)

Congés annuels pris exclusivement pendant les vacances scolaires

Les candidatures, constituées d'un CV et d'une lettre de motivation devront être adressées à :
par courrier : **Mairie de Teillet, 1 place de la mairie 81120 TEILLET**
ou par courriel : **mairiedeteille@orange.fr**

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 4 août 2025